



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bûcherons

Question écrite n° 43829

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par les bûcherons professionnels quant à l'avenir de leur activité. En effet, les bûcherons professionnels après s'être engagés et mobilisés pour atténuer les effets destructeurs de la tempête, en exploitant au mieux les arbres détruits, craignent de se retrouver par la suite sans emploi. Il lui demande de préciser s'il envisage conformément aux attentes des intéressés de débloquer une aide financière destinée à assurer le plein emploi en forêt.

Texte de la réponse

Le plan national pour la forêt présenté par le Premier ministre le 12 janvier dernier, et complété les 3 et 17 février, manifeste l'effort de solidarité nationale envers la filière forêt-bois et témoigne de la détermination du Gouvernement à mettre en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour réparer les graves dommages causés par les intempéries. Outre un appel général à la sécurité et un inventaire global des dégâts, ce programme spécifique en faveur de la forêt regroupe trois objectifs majeurs : mobiliser un maximum de bois (subventions pour le dégagement des accès et le renforcement de la desserte, préfinancement des coûts de sortie des bois, aide à l'acquisition de matériel d'exploitation forestière), stocker et valoriser les bois exploités (subventions et prêts bonifiés pour la création et fonctionnement d'aire de stockage, aide au transport, promotion des emplois du bois), reconstituer le patrimoine forestier. Des dispositions collectives accompagnent ces mesures : facilités d'emploi, effort de formation, renforcement de l'encadrement technique, soutien aux budgets communaux déséquilibrés, programme de veille et de protection phytosanitaire. Enfin, des mesures fiscales viennent conforter la motivation et l'engagement des propriétaires, dont la réduction du taux de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux forestiers et des dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Au total, les engagements financiers pris par le Gouvernement s'élèvent à près de 2 milliards de francs pour l'exercice 2000 auxquels s'ajoute le coût des mesures fiscales et sociales, ainsi que la bonification des prêts à 1,5 % dont l'enveloppe est de 12 milliards de francs. Six cents millions de francs par an pendant dix ans viendront également aider les propriétaires à reconstituer les peuplements détruits. De plus, le 18 mai dernier, le CIADT a confirmé l'affectation pour les avenants 2000-2003 aux contrats de plan Etat-région de plus de 2 milliards de francs au secteur de l'agriculture, dont la majeure partie sera consacrée à des actions forêt-bois. La mise en place d'une aide directe destinée à assurer le plein emploi en forêt sur plusieurs années n'a pas été retenue parmi les mesures de ce plan. Le Gouvernement a néanmoins répondu aux exigences des entreprises de travaux forestiers en permettant le financement public du renouvellement de matériel de bûcheronnage, le financement à hauteur de 80 % des matériels de sécurité, l'acquisition subventionnée des matériels d'exploitation d'occasion, et un taux de subvention de 40 % pour le matériel de bûcheronnage. L'acquisition du matériel d'exploitation forestière a bénéficié d'une enveloppe spéciale de 50 millions de francs, qui s'ajoute aux sommes prévues dans les contrats de plan Etat-régions. Ces crédits font l'objet d'une très forte consommation et des compléments sont recherchés pour satisfaire de nouvelles demandes. Ces mesures, complétées par un amortissement accéléré du matériel d'exploitation, permettent d'ores et déjà aux entreprises de travaux

forestiers de faire face aux évolutions du volume d'activité, qui devrait rester élevé en 2001 et conserver ensuite un niveau soutenu, bien que différemment réparti dans les régions. S'agissant du marché de l'emploi dans le domaine forestier, une augmentation de 176 % des offres d'emploi a été constatée sur les quatre premiers mois de l'année 2000. Au total, 84 % de ces offres d'emploi ont été satisfaites. Le plein emploi en forêt apparaît actuellement assuré de fait par le volume d'activité nécessaire à l'exploitation des chablis. Au-delà de la situation d'urgence, ce plan national pour la forêt s'inscrit pleinement dans la dynamique créée par le rapport de Jean-Louis Bianco, confirmée par les objectifs assignés à la fois au projet de loi d'orientation sur la forêt et, à moyen terme, à la stratégie forestière nationale. Le rapport de Jean-Louis Bianco au Premier ministre (La Forêt : une chance pour la France) appelait en effet, en août 1998, à la valorisation de 6 millions de mètres cubes de bois supplémentaires par an en France. Cette proposition était fondée sur le constat d'une « surcapitalisation » sur pied dans de nombreux peuplements forestiers et sur un projet de dynamisation de la sylviculture. La tempête a certes « décapitalisé » de façon brutale et aveugle. Le volume sur pied dans les forêts françaises était cependant de 1,9 milliard de mètres cubes avec un accroissement annuel de 85 millions de mètres cubes. Il restera demain des peuplements trop denses, en dépit des importants volumes de chablis. Avec une gestion intelligente de l'étalement des coupes dans le temps et une approche territoriale responsable, la filière forêt-bois devrait pouvoir d'ici à trois ans, dans de nombreuses régions, se positionner directement dans la ligne du développement dynamique préconisé par Jean-Louis Bianco. Le projet de loi d'orientation sur la forêt, que l'Assemblée nationale vient d'examiner, apportera également de nouveaux outils d'organisation pour la gestion durable des forêts, la lutte contre l'effet de serre et une meilleure compétitivité économique de la filière. L'introduction de nouveaux degrés de liberté permettra aux acteurs de la filière de mieux s'adapter à un marché mondial très concurrentiel. Il s'agit notamment de l'assouplissement des relations commerciales entre l'Office national des forêts et ses clients, du renforcement de la qualité et de la sécurité des travaux en forêt et de facilités pour développer la solidarité de filière et structurer les organisations interprofessionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43829

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2000, page 1910

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6023